



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 11 JUIN 2024 À 19 H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire

MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretonnières
- M. JEAN-CLAUDE GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- JEAN-YVES GOSSELIN, représentant de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- MICHEL ROUSSEAU, représentant de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, ~~représentant de la~~ municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GILLES GIROUX, PRÉFET SUPPLÉANT DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, via un lien Web, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Joëlle Gendron, relève à la direction générale adjointe et aménagiste urbaniste.

EST ABSENT : M. Frédéric Jean, préfet.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur le préfet suppléant constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la séance du 11 juin 2024 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 14 mai 2024

2024-06-01

Session du 09
juillet 2024
Item 3 et M.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

4. RENCONTRE
 - 4.1 Rencontre avec Mme Isabelle Normand, coordonnatrice du Service des communications
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Signature innovation en santé durable – Dossier Complexe culturel et sportif en santé durable
 - 5.2 Marketing territorial – Concours Montmagny Vol direct
 - 5.2.1 Dévoilement des finalistes
 - 5.3 GMR – Gestion des matières résiduelles
 - 5.3.1 Collecte sélective – Appel d’offres
 - 5.3.2 Boues de fosses septiques – État de situation
 - 5.3.3 Entente avec BO-MONT Expert pour dépôt de produits électroniques 2024-2025
 - 5.4 Adoption du SCRSI2 (Schéma de couverture de risques en sécurité incendie) et rapport de consultation publique
 - 5.5 Dossier École Sainte-Apolline-de-Patton – Suivi
 - 5.6 Ressources humaines
 - 5.6.1 Fin d’emploi (Fin de la période de probation)
 - 5.6.2 Nouvelles ressources
 - 5.6.2.1 Embauche de Mme Thérèse Gagnon
 - 5.6.2.2 Embauche de Mme Véronique Dionne
 - 5.6.3 Prolongation de la période de probation
 - 5.7 Projet d’art urbain
 - 5.8 Plan CLIMAT
 - 5.9 Dossier Habitation
 - 5.10 Congrès FQM – Inscription
 - 5.11 MADA – Ajout de Sainte-Apolline-de-Patton
 - 5.12 FRR Volet 3
 - 5.12.1 Projet un terrain de jeu santé – Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
 - 5.12.2 Projet terrain de jeu intermunicipal Sud – Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
 - 5.12.3 Projet terrain de jeu intermunicipal Centre – Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
 - 5.13 Dossier ambulancier
6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d’opportunité
 - 6.1.1 Modification au Règlement 1600 (PPCMOI) relatif aux lots 6624182 et 6624187 (développement des Écoliers) – Montmagny
 - 6.2 Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)
 - 6.3 Révision obligatoire du Schéma d’aménagement et de développement (SAD)
 - 6.4 Projet de parc éolien
 - 6.4.1 Projet de Saint-Paul-de-Montminy
 - 6.4.2 Projet de la forêt domaniale
 - 6.4.3 Règlement de contrôle intérimaire numéro 2024-116 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2006-42 relatif à l’implantation d’éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny
 - 6.5 Programme d’aménagement durable des forêts – PADF
 - 6.6 Plan d’intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
 - 6.7 Travaux sur la route 216
 - 6.8 Projets fonds région et ruralité (FRR) – Volet 2
 - 6.8.1 Actions pour maintenir le service de proximité – Notre-Dame-du-Rosaire
 - 6.8.2 Travaux de rénovation et mise aux normes aux Habitations du Buton – Saint-Paul-de-Montminy



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 6.8.3 Reconversion de l'église de Berthier-sur-Mer en salle multifonctionnelle – Berthier-sur-Mer
- 6.8.4 Travaux de finition et d'aménagement paysager de la cour intergénérationnelle (phase 4) – Sainte-Lucie-de-Beauregard
- 6.8.5 Rénovation des équipements et infrastructures liés à l'activité touristique – Sainte-Lucie-de-Beauregard
- 6.8.6 En route vers un transport collectif diversifié, étude de potentiel pour TCA
- 6.9 Réaffectation au FRR
- 6.10 Tourisme – Lancement de saison
- 6.11 Forum sur les risques côtiers
- 6.12 Forum sur le patrimoine bâti
- 6.13 Journée régionale de Chaudière-Appalaches
- 6.14 Demande d'exclusion à la CPTAQ
- 6.15 Projets régionaux
 - 6.15.1 Transport collectif et adapté (TCA) : Investissement des surplus attribuables au MTMD
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 FQM – AGA (date limite)
 - 7.2 Demande de commandite – Salon des Aînés
 - 7.3 FQM – Nouveau service pour les élus et leur famille
 - 7.4 Rapport annuel 2023 – Alliance de l'Est
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de mai 2024
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 6 juin 2024
 - 8.3 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2023
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 3.1 SESSION DU 14 MAI 2024

2024-06-02

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 14 mai 2024 soit adopté tel que rédigé, mais avec les corrections suivantes :

- Au point 6.4.3, ajout du numéro de projet de règlement 2024-116, soit le « *Règlement de contrôle intérimaire numéro 2024-116 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2006-42 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny* »;
- Au point 6.17, enlever le « s » à « Habitations ».

ADOPTÉ

4. RENCONTRE 4.1 RENCONTRE AVEC MME ISABELLE NORMAND, COORDONNATRICE DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

Madame Isabelle Normand vient présenter le rapport du placement marketing effectué pour positionner à l'international la région dans le cadre du concours « Vol direct Montmagny ». Le service des communications est maintenant en mesure de faire du placement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

numérique ciblé, à la suite d'une formation avec un professionnel qui a également supervisé et formé le service sur le web.

5 **ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

5.1 **SIGNATURE INNOVATION EN SANTÉ DURABLE – DOSSIER COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE**

Un suivi a été demandé au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud en lien avec la rencontre de suivi prévue avec la direction du ministère de l'Éducation. L'information a été transmise aux membres du conseil.

5.2 **MARKETING TERRITORIAL – CONCOURS MONTMAGNY VOL DIRECT**

5.2.1 **DÉVOILEMENT DES FINALISTES**

Les entrevues ont eu lieu avec le jury et les candidats.es, les 28 et 30 mai ainsi que le 5 juin dernier, dans l'objectif de choisir nos 5 candidats.es parmi les 12 candidats.es finalistes.

Beaucoup de talents, de belles personnalités et des participants.es qui ont compris l'objectif du concours : un regard nouveau sur notre région avec leur talent artistique unique. On vise aussi que ces 5 participants.es puissent interagir avec la population locale afin de bien cerner notre ADN distinctif dans la réalisation de leur.s œuvre.s.

On rappelle que le jury était formé des personnes suivantes :

- M. Richard Galibois, maire de Berthier-sur-Mer (et musicien)
- M. Daniel Thibault, photographe professionnel
- M. Philippe Beaumont, agent migration CJE, musicien et vidéo amateur
- M. Daniel Racine, directeur général adjoint de la MRC de Montmagny
- Mme Mélanie Morneau, service des communications de la MRC et spécialiste numérique
- Et Mme Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC et idéatrice du concours

L'hébergement aura lieu à Berthier-sur-Mer durant toute la durée du séjour.





No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.3 GMR – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.3.1 Collecte sélective – Appel d’offres

Le consultant a préparé une 1^{re} version du devis en collaboration avec la Ville et les 9 municipalités (IAG est une situation à part mais elle fait partie de la desserte via la compétence de la MRC avec ÉEQ).

Une rencontre de travail a eu lieu le mercredi 5 juin à 10 h.

Voici l’échéancier proposé des prochaines étapes :

Soumission devis à ÉEQ	07 juin 2024
Appel d’offres sur SÉAO	28 juin 2024
Réception et Ouverture des soumissions	12 août 2024, 11 h
Soumission résultats à ÉEQ	16 août 2024
Résolution pour soumissionnaire retenu	10 septembre 2024
Avis à ÉEQ	24 septembre 2024

2024-06-03

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la direction générale soit autorisée à publier un appel d’offres sur SÉAO pour la collecte et le transport des matières recyclables sur son territoire pour 9 municipalités pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029, avec 2 options additionnelles de 1 année.

ADOPTÉ

5.3.2 Boues de fosses septiques – État de situation

Le comité Boues a rencontré les représentants de la Ville de Montmagny puisque la MRC avait fait une demande de considérer le traitement des boues de fosses septiques à compter de 2025.

La Ville de Montmagny a déposé une offre de tarification écrite à la MRC et elle demande une réponse pour le 28 juin prochain. La MRC, si elle accepte la proposition, prévoit aller en appel d’offres sur SÉAO au plus tard en août 2024. Le dossier devrait être plus avancé pour la session du 9 juillet prochain.

La direction procédera à une analyse, réunira à nouveau le comité Boues et un suivi sera fait auprès des membres du conseil d’ici le 28 juin prochain dans l’objectif de donner une réponse à la Ville de Montmagny, tel que requis.

Si le traitement et la disposition environnementale sont pris en charge par la Ville de Montmagny, la MRC pourra alors procéder à un seul appel d’offres pour la collecte et le transport des boues vers le centre de traitement de la ville de Montmagny.

5.3.3 Entente avec BO-MONT Expert pour dépôt de produits électroniques 2024-2025

2024-06-04

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l’on renouvelle l’entente avec BO-MONT Expert pour le dépôt de produits électroniques, conjointement avec la Ville de Montmagny (50 %), pour les années 2024 et 2025 pour une somme de 6 000 \$ annuellement.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.4 ADOPTION DU SCRSI2 (SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE) ET RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique a eu lieu le 23 mai à 19 h en présentiel et via le web pour les citoyens intéressés. Une seule question a été posée par les personnes présentes lors de la consultation, conformément au rapport déposé par le coordonnateur.

La Direction générale mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec la direction du ministère de la Sécurité publique (MSP) et qu'il a été convenu de reporter l'adoption du SCRSI2 à la session de juillet car le Ministère souhaitait prendre connaissance des ajouts suite à la transmission du projet en décembre 2023.

Le MSP a convenu de nous faire un retour d'analyse d'ici le 5 juillet prochain. L'adoption est donc reportée en juillet, à moins d'un avis contraire du Ministère.

5.5 DOSSIER ÉCOLE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON – SUIVI

Un comité de travail a été mis en place.

La MRC est en attente du positionnement de la Municipalité pour la disponibilité de 2 logements pour l'accueil de familles.

Une recommandation de médiation sera faite en ce qui concerne un autre dossier (information session tenante).

5.6 RESSOURCES HUMAINES

5.6.1 Fin d'emploi (Fin de période de probation)

- CONSIDÉRANT le constat en lien avec l'expertise et les compétences recherchées au niveau du poste en secrétariat;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil entérine la fin d'emploi pour la ressource embauchée au poste de secrétaire-réceptionniste.

ADOPTÉ

5.6.2 Nouvelles ressources

5.6.2.1 Embauche de Mme Thérèse Gagnon

- CONSIDÉRANT le départ de Mme Sylvie Dumas qui souhaite profiter de sa retraite nouvelle et le constat en lien avec l'expertise recherchée pour les activités de la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Montmagny confirme l'embauche de Mme Thérèse Gagnon au poste de secrétaire-réceptionniste à raison de 2 jours/semaine, conformément aux conditions convenues entre les parties.

ADOPTÉ

2024-06-05

2024-06-06



No de résolution
ou annotation

2024-06-07

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.6.2.2 Embauche de Mme Véronique Dionne

- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de compléter l'équipe de secrétariat;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Montmagny confirme l'embauche de Mme Véronique Dionne au poste de secrétaire-réceptionniste à raison de 2 jours/semaine, conformément aux conditions convenues entre les parties.

QUE Mme Dionne débutera son emploi à compter du lundi 12 août prochain.

ADOPTÉ

5.6.3 Prolongation de la période de probation

- CONSIDÉRANT que Mme Denise Michaud a été absente pour cause de maladie depuis son embauche au service du tourisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'on prolonge la période de probation de Mme Denise Michaud de 6 mois, soit jusqu'au 1^{er} décembre 2024.

ADOPTÉ

2024-06-08

5.7 PROJET D'ART URBAIN

Le conseil a été informé de l'état d'avancement du projet.

Une demande de prolongation du projet Fous du Français a été acceptée par l'UMQ et reçue jusqu'en octobre 2025 pour la reddition de comptes.

La planification des projets d'art urbain se continue et quelques municipalités devraient être contactées afin de débiter la réflexion de leur œuvre avec la consultante en intelligence collective.

Dans tous les cas, la réflexion doit obligatoirement impliquer la municipalité. On rappelle qu'un des projets doit se faire avec un commerce/entreprise et un autre avec une école, comme précisé dans le protocole du programme Fous du Français.

Un projet est également prévu à la salle 204 de l'Édifice Amable-Bélanger à la MRC et ça implique également une jeune artiste de la région qui serait sous la supervision d'une artiste professionnelle en vue de l'aider à établir son portfolio artistique.

5.8 PLAN CLIMAT

Une deuxième rencontre de travail a eu lieu le 10 juin dernier avec la MRC de L'Islet afin de finaliser la structure de l'équipe et aussi pour discuter du processus de recrutement. Conjointement, il a été convenu de lancer le processus de recrutement en espérant que l'équipe puisse être en place au cours du mois de septembre 2024.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.9 DOSSIER HABITATION

La MRC est en attente de la confirmation du financement du projet de Fab Lab Habitation. La coordonnatrice est prévue entrer en poste le 15 juillet prochain.

5.10 CONGRÈS FQM - INSCRIPTION

Les élus ont reçu les formulaires à compléter et à nous retourner au plus tard le 11 juin prochain afin que l'on puisse faire leur inscription au tarif régulier (d'ici le 21 juin).

Le Congrès aura lieu du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des Congrès de Québec.

La quote-part Congrès n'étant pas remboursable, alors on vous suggère de déléguer un autre élu ou la direction en cas de non-participation du maire/mairesse.

5.11 MADA – AJOUT MUNICIPALITÉ DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

- CONSIDÉRANT la demande d'ajout de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;

2024-06-09

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny ajoute le territoire de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton dans la démarche MADA3 dès qu'elle aura la confirmation que celle-ci a obtenu le financement pour sa participation à l'exercice de révision.

ADOPTÉ

5.12 FRR VOLET 3

5.12.1 Projet un terrain de jeu santé – Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

Le rapport du Comité qui recommande les projets a été déposé au Conseil. Exceptionnellement, le projet a été accepté compte tenu de certaines circonstances mais éventuellement, le projet devra faire l'objet d'une concertation avec les autres municipalités.

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Projet : « *Un terrain de jeu santé* »

Coût total du projet : 667 \$

Aide financière accordée : 567 \$

2024-06-10

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 567 \$ à la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, via le FRR volet 3, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 667 \$ tel que présenté dans le formulaire de demande.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.12.2 Projet terrain de jeu intermunicipal Sud – Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ SAINT-JUST-DE-BRETIENIÈRES

Projet : « *Terrain de jeu intermunicipal Sud* »

Coût total du projet : 4 025 \$
Aide financière accordée : 2 500 \$

2024-06-11

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 2 500 \$ à la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, via le FRR volet 3, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 4 025 \$ tel que présenté dans le formulaire de demande.

ADOPTÉ

5.12.3 Projet terrain de jeu intermunicipal Centre – Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Projet : « *Terrain de jeu intermunicipal Centre* »

Coût total du projet : 3 125 \$
Aide financière accordée : 2 500 \$

2024-06-12

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 2 500 \$ à la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, via le FRR volet 3, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 3 125 \$ tel que présenté dans le formulaire de demande.

ADOPTÉ

5.13 DOSSIER AMBULANCIER

- CONSIDÉRANT que la santé est une responsabilité du gouvernement du Québec et que la MRC de Montmagny est préoccupée par les risques de perte de tous services gouvernementaux aux citoyens sur son territoire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a été informée qu'au Québec et dans la région de la Chaudière-Appalaches, la transformation des horaires de faction à des horaires à l'heure fait partie d'une stratégie gouvernementale qui permettrait de bonifier l'apport du système préhospitalier d'urgence au réseau de la santé et des services sociaux;
- CONSIDÉRANT que le déploiement dynamique existe également dans les services policiers offerts par la Sûreté du Québec (SQ);
- CONSIDÉRANT que le CISSS-CA de Chaudière-Appalaches juge donc nécessaire de transformer les « *horaires à faction* » en « *horaires à l'heure* » pour permettre une réorganisation optimale de ce secteur



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

d'activités et que, selon eux, ce modèle comporterait plusieurs avantages. Entre autres :

- il permettrait d'offrir le nouveau modèle de déploiement dynamique qui prend en compte la distance et le niveau d'urgence de chaque appel;
- il serait aussi un prérequis pour déployer la paramédecine communautaire;
- CONSIDÉRANT également que la paramédecine communautaire permettrait d'améliorer les services offerts à la communauté, soit de :
 - permettre aux paramédics d'assurer des suivis ponctuels directement au domicile des usagers après qu'ils aient été hospitalisés, ce qui contribue à éviter de nouveaux transports vers les urgences de nos hôpitaux;
 - permettre de contribuer à l'attraction et à la rétention de personnel au sein des entreprises ambulancières, considérant notamment une meilleure conciliation travail-vie personnelle;
- CONSIDÉRANT également que les paramédics semblent considérer de façon générale que l'horaire à l'heure est plus intéressant que l'horaire de faction tel qu'ils nous l'ont mentionné dans une correspondance reçue le 22 mars 2024 de l'entreprise Les ambulances L'Islet-Sud;
- CONSIDÉRANT également que dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre généralisée au Québec, une telle transformation permettrait de contribuer à l'attraction et la rétention de personnel au sein des entreprises ambulancières, tel que nous l'ont mentionné dans une correspondance reçue le 22 mars 2024 de l'entreprise Les ambulances L'Islet-Sud;
- CONSIDÉRANT également que le Conseil de la MRC de Montmagny est ouvert à des solutions innovantes, mais il est également très sensible aux services à offrir aux citoyens afin d'assurer le sentiment de sécurité perçu par ceux-ci mais que l'entreprise Les ambulances L'Islet-Sud spécifie dans sa correspondance du 22 mars 2024 ce qui suit :

« Il appert que depuis la transformation de certains horaires de faction vers des quarts de seulement 12h par jour, aucune problématique n'a été rapportée et que la solution du déploiement dynamique porte fruit. Cette application, quoi que non idéal, semble offrir tout de même une couverture convenable. »

2024-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT
LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny avise le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS-CA) qu'il est favorable et ne s'objecte pas à la mise en place du déploiement dynamique avec transformation de l'horaire à faction en horaire à l'heure de jour, compte tenu de la rencontre et de la correspondance reçue de Les ambulances L'Islet-Sud le 22 mars 2024 qui se sont montrés rassurants sur la sécurité des citoyens suite à son implantation ailleurs en Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.1.1 Modification au Règlement 1600 (PPCMOI) relatif aux lots 6624182 et 6624187 (développement des Écoliers) – Montmagny

- CONSIDÉRANT la modification au Règlement 1600 (PPCMOI) relatif aux lots 6624182 et 6624187 (développement des Écoliers);

2024-06-14

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour le règlement modifiant le Règlement 1600 (PPCMOI) relatif aux lots 6624182 et 6624187 (développement des Écoliers).

QUE la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.2 ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT)

- CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a dévoilé les nouvelles OGAT le 30 mai dernier et que celles-ci entreront en vigueur le 1^{er} décembre 2024;
- CONSIDÉRANT que ces nouvelles OGAT obligent la MRC à faire la révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD);
- CONSIDÉRANT qu'une aide financière de 207 918 \$ est offerte à la MRC pour réaliser la révision du SAD;

2024-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-YVES GOSSELIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise le préfet et la direction générale à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la révision du Schéma d'aménagement et de développement;

QUE la MRC de Montmagny autorise le préfet et la direction générale à signer pour et au nom de la MRC toute entente relative à cette aide financière avec le MAMH.

ADOPTÉ

6.3 RÉVISION OBLIGATOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD)

Il est prévu de redémarrer l'exercice de révision du SAD en septembre prochain avec le comité d'aménagement. Les membres du comité d'aménagement sont : M. Daniel Racine, M. Donald Gilbert, M. Gilles Giroux, Mme Jocelyne Caron, M. Louis Lachance et M. Marc Laurin.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.4 PROJETS DE PARC ÉOLIEN

6.4.1 Projet de Saint-Paul-de-Montminy

À la suite de la demande de la MRC de Montmagny à l'entreprise Kruger, un groupe de travail restreint sera mis sur pied. La première rencontre est prévue le 26 juin prochain.

Kruger a également déposé au BAPE l'étude d'impact en environnement de son projet éolien.

6.4.2 Projet de la forêt domaniale

La MRC de Montmagny a été informée d'une entente entre Hydro-Québec, EDF et Kruger pour la construction d'une seule ligne de transport à partir des limites de Notre-Dame-du-Rosaire jusqu'au poste de Montmagny. La ligne sera construite par Hydro-Québec pour les deux projets. Cette modification pourrait retarder d'un an la mise en service du projet de la Forêt domaniale.

6.4.3 Règlement de contrôle intérimaire numéro 2024-116 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2006-42 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY**

RÈGLEMENT N° 2024-116

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 2024-116 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 2006-42 RELATIF À L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY

Avis de motion :	14 mai 2024
Adoption :	11 juin 2024
Approbation du ministre:	à venir
Publication :	à venir

- CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté à la dernière rencontre;
- CONSIDÉRANT qu'il est opportun de préciser certaines normes du RCI sur l'implantation des éoliennes;
- CONSIDÉRANT qu'il est important que les projets d'implantation d'éoliennes soient réalisés d'une façon harmonieuse sur le territoire;
- CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'amender le règlement numéro 2006-42;
- CONSIDÉRANT que le coordonnateur à l'aménagement a procédé à la lecture de chacun des articles du règlement;
- EN CONSÉQUENCE,

2024-06-16

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement numéro 2006-42, le règlement 2006-45 (*Règlement n° 2006-45 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2006-42 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Montmagny), et le règlement 2014-79 (*Règlement n° 2014-79 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2006-42 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny*) soient modifiés et qu'il soit ordonné et décrété par le règlement numéro 2024-116 de ce conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement portant le numéro 2024-116 a pour titre « Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2006-42 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny ».

ARTICLE 2 AJOUT À L'ARTICLE 2.3 DU RCI 2006-42 LA DÉFINITION DE « CHEMIN PUBLIC »

D'ajouter la définition de « chemin public » à l'article 2.3 du RCI numéro 2006-42 visant à régir l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny qui se lit comme suit :

« Chemin public

Signifie les routes du réseau supérieur du ministère des Transports et de la Mobilité durable situées sur le territoire de la MRC de Montmagny.

ARTICLE 3 REMPLACER À L'ARTICLE 2.3 DU RCI 2006-42 LA DÉFINITION DE « HABITATION »

De remplacer à l'article 2.3 du RCI numéro 2006-42 visant à régir l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny, la définition d'« habitation » par :

« Habitation

Bâtiment fixe à caractère permanent desservi par un réseau d'aqueduc ou un puits artésien et raccordé à une installation septique ou autrement raccordée aux infrastructures d'eaux usées, dont l'usage principal est destiné à abriter des êtres humains sur une base régulière et autres fins résidentielles, et comprenant un ou plusieurs logements. Pour plus de précisions, une habitation comprend des chalets de villégiature, mais excluant notamment les camps de chasse, camps forestiers, cabanes à sucre, roulottes, et autres bâtiments dont l'usage est à des fins résidentielles de courte durée. »

ARTICLE 4 REMPLACER L'ARTICLE 4.2 DU RCI 2006-42

De remplacer l'article 4.2 du RCI numéro 2006-42 visant à régir l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny par le texte suivant :

« Toute éolienne doit être située à plus de 500 mètres de toute habitation. Le calcul de cette distance doit se faire à partir du centre de la base de l'éolienne.

Toutefois, lorsque jumelée à un groupe électrogène diesel, toute éolienne doit être située à plus de 1,5 kilomètre de toute habitation. »

ARTICLE 5 REMPLACER L'ARTICLE 4.4 DU RCI 2006-42

De remplacer l'article 4.4 du RCI numéro 2006-42 visant à régir l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny par le texte suivant :

« L'implantation d'éoliennes est permise seulement dans les zones intitulées « zone où est autorisée l'implantation d'éoliennes » à la carte de l'annexe 1.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

De plus, l'implantation d'une éolienne est permise sur un lot seulement si les propriétaires concernés ont accordé leur autorisation par écrit quant à l'utilisation du sol et/ou de l'espace situé au-dessus du sol (espace aérien).

Toute éolienne doit être implantée de façon à ce que l'extrémité des pales soit toujours située à une distance supérieure à 5 mètres d'une limite de propriété.

Aucune éolienne ne doit avoir une hauteur supérieure à 150 mètres entre le faite de la nacelle et le niveau moyen du sol nivelé. »

ARTICLE 6 REMPLACER L'ARTICLE 4.8 DU RCI 2006-42

De remplacer l'article 4.8 du RCI numéro 2006-42 visant à régir l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny par le texte suivant :

« Un chemin d'accès menant à une éolienne peut être aménagé moyennant le respect des dispositions suivantes :

- La largeur maximale de la chaussée d'un chemin permise est de 8 mètres et la largeur des emprises de chaque côté de la chaussée est d'un maximum de 6 mètres (par exemple, pour fossés, dégagement dans les courbes et enfouissement de fils), avec possibilité de dérogation sur présentation de justification;
- Sauf en zone agricole, un chemin d'accès doit être implanté à une distance supérieure à 1,5 mètre d'une ligne de lot à l'exception d'un chemin d'accès mitoyen. Dans ce cas, l'autorisation écrite du propriétaire ou des propriétaires des lots concernés est nécessaire à l'aménagement de ce chemin;
- Lorsqu'aménagé en territoire public, le chemin d'accès devra répondre aux exigences du *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État*. »

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement de contrôle intérimaire entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À MONTMAGNY CE 11 JUIN 2024

Gilles Giroux, préfet suppléant

Nancy Labrecque, dir. gén.
et greffière-très.

6.5 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS - PADF

- CONDITIONNELLEMENT à ce que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) annonce le renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour les années 2024 à 2027;
- CONSIDÉRANT que les MRC de la région de Chaudière-Appalaches devront signifier leur intérêt à se prévaloir du PADF 2024-2027 dans les 90 jours suivant la réception de la lettre d'annonce officielle;
- CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire du PADF 2024-2027 sera accordée sur une base régionale et que les MRC de la région devront désigner celle d'entre elles qui sera mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT qu'une entente de délégation précisant les modalités et les obligations devra être conclue entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et les MRC de la région qui désirent se prévaloir du programme;

- EN CONSÉQUENCE,

2024-06-17

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny choisisse de se prévaloir du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024-2027;

QUE la MRC de Montmagny accepte d'être mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du PADF;

QUE la MRC de Montmagny mandate le préfet, M. Frédéric Jean, et la direction générale à signer pour et au nom de la MRC l'entente de délégation conclue entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et les MRC de la région de Chaudière-Appalaches qui désirent se prévaloir du PADF 2024-2027.

ADOPTÉ

6.6 PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

Le second PIIRL de la MRC est toujours en préparation et l'échéancier est respecté. Le rapport d'étape 3 a été présenté par le consultant Tetra Tech au comité de suivi le 22 mai dernier. Ce rapport présentait les étapes de la stratégie d'intervention (étape 5) et l'estimation préliminaire des coûts d'intervention (étape 6). L'étape 7 (et dernière étape) est présentement en cours. Chaque municipalité a été contactée et sera rencontrée.

On envisage l'adoption d'une résolution autorisant le dépôt du projet de PIIRL à la séance de juillet.

6.7 TRAVAUX SUR LA ROUTE 216

- CONSIDÉRANT que les travaux sur la route 216, entre la route 283 et le chemin du lac Carré, sont reportés année après année par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), et ce, malgré un état lamentable de la route,

2024-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande au MTMD de prioriser les travaux de la route 216 dans le secteur entre la route 283 et le chemin du lac Carré;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Transports et de la Mobilité durable et au député de Côte-du-Sud.

ADOPTÉ

6.8 PROJETS FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2 6.8.1 ACTIONS POUR MAINTENIR LE SERVICE DE PROXIMITÉ – NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

2024-06-19

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE dans le cadre du programme FFR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 4 452 \$ de l'enveloppe locale à la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire pour la réalisation du projet numéro 18040-2024-06-1 « Actions pour maintenir le service de proximité », un projet totalisant un investissement prévu de 5 565 \$.

ADOPTÉ

6.8.2 TRAVAUX DE RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES AUX HABITATIONS DU BUTON – SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

- CONSIDÉRANT que le projet vise à maintenir les services des Habitations du Buton dans la communauté;
- CONSIDÉRANT la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie définissant le programme FFR volet 2 – soutien à la compétence de développement local et régional, qui vise à soutenir des projets ayant un impact notamment sur l'amélioration de l'offre et de la disponibilité des services de proximité, la mise en valeur du capital humain et l'occupation dynamique du territoire et l'amélioration de la qualité de vie;
- CONSIDÉRANT un enjeu d'interprétation de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et de l'entente relative au FFR volet 2 évoqué par un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à l'admissibilité du présent projet;

2024-06-20

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-YVES GOSSELIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FFR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 19 300,20 \$ de l'enveloppe locale de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy à l'organisme à but non lucratif Les Habitations du Buton pour la réalisation du projet numéro 18030-2024-06-2 « Travaux de rénovation et mise aux normes aux Habitations du Buton », un projet totalisant un investissement prévu de 102 090,61 \$, conditionnellement à ce que l'admissibilité du projet soit confirmée à la suite des démarches de vérification auprès du MAMH.

ADOPTÉ

6.8.3 RECONVERSION DE L'ÉGLISE DE BERTHIER-SUR-MER EN SALLE MULTIFONCTIONNELLE – BERTHIER-SUR-MER

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a acquis le bâtiment de l'église en novembre 2022 et que celui-ci a été dûment désacralisé;
- CONSIDÉRANT la démarche exhaustive de consultation publique et les besoins municipaux et de la communauté pour transformer le bâtiment en salle multifonctionnelle;
- CONSIDÉRANT l'aide financière déjà confirmée du Fonds des legs pour la première phase des travaux;

2024-06-21

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE dans le cadre du programme FFR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 41 305 \$ de l'enveloppe locale à la municipalité de Berthier-sur-Mer pour la réalisation du projet numéro 18065-2024-06-3 « Reconversion de l'église de Berthier-sur-Mer en salle multifonctionnelle », un projet totalisant un investissement prévu de 927 437 \$.

ADOPTÉ

6.8.4 TRAVAUX DE FINITION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA COUR INTERGÉNÉRATIONNELLE (PHASE 4) – SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD

2024-06-22

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FFR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 22 284 \$ de l'enveloppe locale à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour la réalisation du projet numéro 18020-2024-06-4 « Travaux de finition et d'aménagement paysager de la cour intergénérationnelle (phase 4) », un projet totalisant un investissement prévu de 27 855 \$.

ADOPTÉ

6.8.5 RÉNOVATION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES LIÉS À L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE – SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD

2024-06-23

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FFR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 21 930,28 \$ de l'enveloppe locale à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour la réalisation du projet numéro 18020-2024-06-5 « Rénovation des équipements et infrastructures liés à l'activité touristique », un projet totalisant un investissement prévu de 27 412,85 \$.

ADOPTÉ

6.8.6 EN ROUTE VERS UN TRANSPORT COLLECTIF DIVERSIFIÉ, ÉTUDE DE POTENTIEL POUR TCA

2024-06-24

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FFR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 12 000 \$ de l'enveloppe régionale à Transport collectif et adapté (TCA) pour la réalisation du projet numéro REG-2024-06-1 « En route vers un transport collectif diversifié, étude de potentiel pour TCA », un projet totalisant un investissement prévu de 15 000 \$.

ADOPTÉ

6.9 RÉAFFECTATION AU FRR

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté un cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être



No de résolution
ou annotation

2024-06-25

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FFR, aussi appelé « pacte rural »);

- CONSIDÉRANT que la règle de cumul de 80 % du financement total des projets doit être respectée;
- CONSIDÉRANT que la MRC, par la résolution numéro 2023-03-27, avait octroyé une aide financière au projet numéro 18050-2023-03-2 « Anneau de glace – Parc St-Nicolas » de la Ville de Montmagny et que le coût total du projet n'a pas atteint le montant prévu;
- CONSIDÉRANT que les sommes résiduelles doivent pouvoir être réinvesties à d'autres projets selon leur enveloppe d'attache et en vertu du cadre applicable au volet 2 du FRR;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny retourne dans l'enveloppe locale du FRR volet 2 affectée à la Ville de Montmagny le montant résiduel de 35 503,92 \$ de l'aide qui avait été accordée au projet numéro 18050-2023-03-2 « Anneau de glace – Parc St-Nicolas ».

ADOPTÉ

6.10 TOURISME – LANCEMENT DE SAISON

L'activité de lancement de la saison touristique de Montmagny et les Îles aura lieu le 17 juin prochain au Domaine des Feux Follets à Berthier-sur-Mer.

6.11 FORUM SUR LES RISQUES CÔTIERS

Retour sur le forum qui a eu lieu les 30-31 mai dernier à Rivière-du-Loup. Ce forum avait pour objectif de partager des informations et des stratégies d'adaptation aux risques côtiers. Dans la MRC de Montmagny, les risques côtiers font partie du quotidien depuis seulement 5 ou 6 ans.

6.12 FORUM SUR LE PATRIMOINE BÂTI

Retour sur le forum qui a eu lieu le 9 mai dernier à Québec sous le thème « Valorisation des bâtiments existants : une stratégie durable ». Ce forum avait pour but de partager des stratégies de développement urbain plus respectueuses du patrimoine bâti et de l'environnement pour créer des milieux de vie résilients et adaptés aux défis de demain.

6.13 JOURNÉE RÉGIONALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Retour sur l'événement « Nos milieux de vie en action! » qui a eu lieu le vendredi 7 juin 2024 dans la MRC des Appalaches. Les personnes qui y ont participé ont partagé leur appréciation de l'activité.

6.14 DEMANDE D'EXCLUSION À LA CPTAQ

Suivi du dossier du projet de Maisons Laprise à Montmagny. La demande d'exclusion est en cours de rédaction. Un dépôt à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est prévu dans les prochains jours.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.15 PROJETS RÉGIONAUX

6.15.1 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ (TCA) – INVESTISSEMENT DES SURPLUS ATTRIBUABLES

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny offre les services de transport collectif et adapté (TCA) régional pour l'ensemble des municipalités du territoire et mandate TCA pour faire la gestion du service;

2024-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate Mme Claude Leullier, directrice de Transport collectif et adapté (TCA) de la MRC de Montmagny, pour compléter et faire parvenir au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) un plan de développement pour les surplus attribuables au transport adapté, dans le but d'améliorer la mobilité sur le territoire.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 FQM – AGA (Date limite)

La direction informe le conseil de la date limite pour déposer un sujet à l'AGA de la FQM. *Me.*

7.2 DEMANDE DE COMMANDITE – SALON DES AÎNÉS

- CONSIDÉRANT la demande de commandite pour le Salon;
- CONSIDÉRANT que l'équipe MADA pourra avoir un kiosque sur place avec la participation financière de la MRC;

2024-06-27

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe pour une aide financière de 1 000 \$ pour la tenue du Salon des aînés le mardi 24 septembre 2024 à L'Espace Citoyen.

ADOPTÉ

7.3 FQM – NOUVEAU SERVICE POUR LES ÉLUS ET LEUR FAMILLE

Un nouveau service est offert.

7.4 RAPPORT ANNUEL 2023 – ALLIANCE DE L'EST

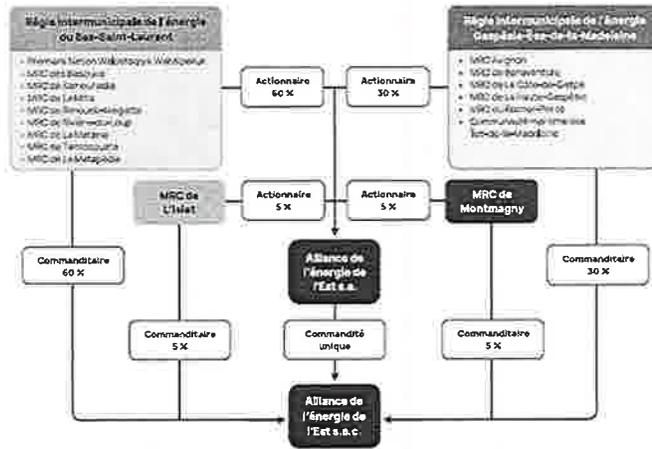
On rappelle que le rapport annuel 2023 de l'Alliance de l'Est est disponible et a été remis aux élus. L'organigramme de la structure est également déposé au conseil pour illustration.

*Session du
09 juillet 2024
Item 3.1. No.*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny



8. FINANCES 8.1 COMPTES DE MAI 2024

2024-06-28

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-CLAUDE GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de mai 2024 soit autorisée et que les paiements soient entérinés.

ADOPTÉ

MRC MONTMAGNY

5 juin 2024

Liste des paiements émis (du 2024-05-01 au 2024-05-31)

Détaillée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déhorsé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202400625 (I)			2024-05-02	24	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE	FORMATION J. GUÉNARD 25-26	386,72 \$
202400626 (I)			2024-05-02	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	CAMPAGNE TERRAIN À VENDRE	8 056,96 \$
202400627 (I)			2024-05-02	49	TOURISME CHAUDIERE-APP	GRAND RDV 2024 TOURISME	40,24 \$
202400628 (I)			2024-05-02	59	MUNICIPALITE DE BERTHIER	AIDE FIN. FRR3 SIGN PISTE SKI F	5 752,46 \$
202400630 (I)			2024-05-02	206	2547-0857 QUÉBEC INC. (INF	HEBERGEMENT PERMIS WEB 01-	3 487,58 \$
202400631 (I)			2024-05-02	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU TAPIS	ED.BÉLANGER	102,19 \$
202400632 (I)			2024-05-02	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE AVRIL (1ER AU 15)	18 578,72 \$
202400633 (I)			2024-05-02	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DE DÉCHETS DANGE	1 868,01 \$
202400636 (I)			2024-05-02	943	BO MONT EXPERT INC.	ENTREPOSAGE DU 9 AVRIL AU 8	166,71 \$
202400637 (I)			2024-05-02	1064	MULTI-SERVICES MONTMAG	REPARATION PUSH PADDLE	818,57 \$
202400638 (I)			2024-05-02	1177	TERRA TERRE SOLUTIONS É	PRÉPARATION DEVIS (HONORAI	4 500,00 \$
202400640 (I)			2024-05-02	1415	DANIEL THIBAUT, PHCTO	BANQUE PHOTOS ENTREPRISES	1 317,62 \$
202400641 (I)			2024-05-02	1505	MRC NOUVELLE-BEAUCE	DÎNER AARQ	25,89 \$
202400642 (I)			2024-05-02	1756	STEM TI	MENSUALITE OFFICE 365 AVRIL	1 465,01 \$
202400643 (I)			2024-05-02	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	FOURNITURES FABLAB	308,55 \$
202400644 (I)			2024-05-02	2056	FQM ASSURANCES	PRIME ASSURANCE GÉNÉRALE	56 543,75 \$
202400645 (I)			2024-05-02	2129	BUROPRO CITATION INC.	PLASTIFICATION	1 938,68 \$
202400646 (I)			2024-05-02	2141	CO-ECO	ATELIER SENSIBILISATION RECY	816,32 \$
202400648 (I)			2024-05-02	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLÉKA	ENTRETIEN SQ	1 114,69 \$
202400650 (I)			2024-05-02	2724	CYTECH-CORBIN PLOWBERI	REPARATION LAVABO	630,87 \$
202400651 (I)			2024-05-02	2850	ACMQ	ACCÈS GALA PLUME EXCELLEN	517,38 \$
202400652 (I)			2024-05-02	2856	BRUNO DESJARDINS SOLUTI	DÉVELOPPER LE MARKETING N	1 437,13 \$
202400654 (I)			2024-05-02	49	TOURISME CHAUDIERE-APP	PUBLICITE GUIDE TOURISTIQUE	2 453,57 \$
202400655 (I)			2024-05-02	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	PRESTATION GABRIEL GUIMOND	2 454,58 \$
202400657 (I)			2024-05-02	86	MUN. DE NOTRE-DAME-DU-R	SUBV. PACTE RURAL 2E VERSE	25 369,50 \$
202400658 (I)			2024-05-02	102	PARC REGIONAL DES APPAL	SUBV. PACTE RURAL 2E VERSE	28 596,50 \$
202400659 (I)			2024-05-02	351	TREMBLAY BOIS MIGNAULT	HONORAIRES PROF.	1 149,75 \$
202400660 (I)			2024-05-02	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE FÉVRIER 2024	30 909,49 \$
202400661 (I)			2024-05-02	1216	LALIBERTÉ, MANON	ACHAT CAFÉ MRC	67,96 \$
202400662 (I)			2024-05-02	1516	TREMCA	ADHÉSION 2024	15 000,00 \$
202400663 (I)			2024-05-02	1656	BTLP AVOCATS INC.	HONORAIRES PROF.	157,46 \$
202400664 (I)			2024-05-02	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLÉKA	INSTALLATION FLUORESCENTS	366,08 \$
202400665 (I)			2024-05-02	2850	ACMQ	COLLOQUE PLUME EXCELLENCE	845,06 \$
202400667 (I)			2024-05-06	13	CENTRE DE SERVICES SCOL	DOSSIER VENTE TX J. GOULET	522,79 \$
202400668 (I)			2024-05-06	80	MUN. DE ST-JUST-DE-ÉRETE	VENTE TX.C. DELISLE	993,73 \$
202400669 (I)			2024-05-06	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	VENTE TX.V. GAGNON-MCCOME	2 304,14 \$
202400670 (I)			2024-05-06	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN	VENTE TX.COOP 3169 85 0723	27 209,75 \$
202400672 (I)			2024-05-06	85	MUNICIPALITE DE ST-FAUL-D	VENTE TX.J. GOULET	2 592,29 \$
202400673 (I)			2024-05-06	1126	ORGANISME DES BASSINS V	2E VERS. AIDE FIN. LUTTE BER	6 592,17 \$
202400674 (I)			2024-05-06	1832	FQM ÉVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	10 989,33 \$
202400675 (I)			2024-05-06	2587	DE LA DURANTAYE, PATRICI	TRANSPORT 28 AVRIL AÉROPOR	850,00 \$
202400676 (I)			2024-05-06	2689	SOFUN AMUSEMEN- 9435-61	AMUSEMENTS	988,79 \$



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

No de résolution
ou annotation

MRC MONTMAGNY

5 juin 2024

Liste des paiements émis (du 2024-05-01 au 2024-05-31) Détailée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202400677 (I)			2024-05-09	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS DU 30 AVRIL AU	113,34 \$
202400678 (I)			2024-05-09	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS DU 21 AVRIL AU	187,97 \$
202400679 (I)			2024-05-09	1189	MORNEAU, ÉRIC	DÉPLACEMENTS DU 23 AVRIL 20	90,24 \$
202400680 (I)			2024-05-09	1261	CLICHE, RÉJEAN	DÉPLACEMENTS DU 2 MAI 2024	67,20 \$
202400681 (I)			2024-05-09	1289	PLANTE CATHERINE	DÉPLACEMENTS DU 1 MAI 2024	157,27 \$
202400682 (I)			2024-05-09	1311	GENDRON, JOËLLE	DÉPLACEMENTS DU 25 AVRIL 20	19,83 \$
202400683 (I)			2024-05-09	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS DU 22 AVRIL 20	340,54 \$
202400684 (I)			2024-05-09	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS DU 22 AVRIL AU	350,01 \$
202400685 (I)			2024-05-09	1723	BOUSQUET, AURÉLIE	DÉPLACEMENTS DU 25 AVRIL AU	143,87 \$
202400686 (I)			2024-05-09	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS DU 25 AVRIL AU	121,74 \$
202400687 (I)			2024-05-09	1963	MARCOIS, FRANCIS	DÉPLACEMENTS DU 2 MAI 2024	130,49 \$
202400688 (I)			2024-05-09	2007	LEVESQUE, FRANCE	DÉPLACEMENTS DU 30 AVRIL 20	85,76 \$
202400689 (I)			2024-05-09	2039	SAVARD, YANNICK	DÉPLACEMENTS DU 22 AVRIL 20	83,20 \$
202400690 (I)			2024-05-09	2049	VORMS, THIERRY	DÉPLACEMENTS DU 22 AVRIL 20	171,52 \$
202400691 (I)			2024-05-09	2075	GINGRAS, ALEXANNE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS DU	1 135,04 \$
202400692 (I)			2024-05-09	2163	VIDAL, LOLA	DÉPLACEMENTS DU 22 AVRIL AU	355,84 \$
202400693 (I)			2024-05-09	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS DU 1 AU 10 AVR	354,72 \$
202400694 (I)			2024-05-09	2495	POULIOT, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS DU 14 AU 27 AV	58,36 \$
202400695 (I)			2024-05-09	2722	MATTHIEU PICARD	DÉPLACEMENTS DU 1 MAI 2024	69,75 \$
202400696 (I)			2024-05-09	2756	ISABELLE LORD-FORTIN	DÉPLACEMENTS DU 2 MAI 2024	66,56 \$
202400697 (I)			2024-05-09	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS DU 22-23 AVRIL	142,72 \$
202400698 (I)			2024-05-09	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS DU 19 AVRIL AU	326,20 \$
202400699 (I)			2024-05-08	386	HYDRO QUÉBEC	LOYER STE-LUCIE AU 30 AVRIL 2	105,28 \$
202400700 (I)			2024-05-10	28	JOURNAL L'OIE BLANCHE	CALENDRIER VIDANGES FOSSE	1 622,72 \$
202400702 (I)			2024-05-10	62	VILLE DE MONTMAGNY	FRAIS POUR CONSTATS	26 327,30 \$
202400703 (I)			2024-05-10	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	FORMATION POMPIERS 2023-02-	2 559,05 \$
202400704 (I)			2024-05-10	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	VENTES TX / V. GAGNON MCCOM	25,06 \$
202400705 (I)			2024-05-10	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN	FORMATION POMPIERS V2	3 118,10 \$
202400706 (I)			2024-05-10	85	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D	FORMATION POMPIERS V2	1 559,05 \$
202400707 (I)			2024-05-10	88	MUN DE ST-PIERRE-DE-LA-R	CONTRIBUTION AU PROJET (MIS	790,70 \$
202400708 (I)			2024-05-10	126	MRC DE LISLET	ENTENTE SECT. DÉV. CULTUREL	4 330,00 \$
202400710 (I)			2024-05-10	427	SDÉ DE MONTMAGNY	CHÈQUE CADEAUX / SIGNATURE	100,00 \$
202400711 (I)			2024-05-10	451	AUTOBUS MONTMAGNY	ACTIVITÉ RIOPELLE BIBLIOTHÈQ	68,98 \$
202400712 (I)			2024-05-10	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU	TAPIS ÉD BÉLANGER	266,55 \$
202400713 (I)			2024-05-10	826	CYTECH CORBIN	AJUSTEMENT DE TEMPÉRATURE	4 157,70 \$
202400714 (I)			2024-05-10	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE AVRIL 2024	16 002,61 \$
202400715 (I)			2024-05-10	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DÉCHETS DANGERE	532,25 \$
202400717 (I)			2024-05-10	943	BO MONT EXPERT INC.	ENTREPOSAGE DU 9 MAI AU 8 J	166,71 \$
202400718 (I)			2024-05-10	998	BISTRO LAFONTAINE	CONSEIL DE SÉCURITÉ PUBLICQ	794,56 \$
202400719 (I)			2024-05-10	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE IMMIGRATION	189,71 \$
202400720 (I)			2024-05-10	1093	MAHEU & MAHEU	ENTENTE GESTION PARASITAJR	137,59 \$
202400723 (I)			2024-05-10	1627	LE BISTREAU D'ÉRABLE	REPAS CABANE À SUCRE GROU	1 159,65 \$
202400724 (I)			2024-05-10	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	54,00 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 5

MRC MONTMAGNY

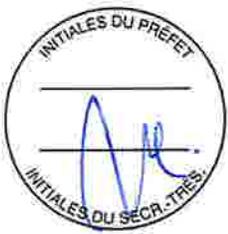
5 juin 2024

Liste des paiements émis (du 2024-05-01 au 2024-05-31) Détailée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202400725 (I)			2024-05-10	1568	TERMINIX CANADA	CONTRAT SERVICES PIGEONS	443,77 \$
202400726 (I)			2024-05-10	2129	BUROPRO CITATION INC.	COPIES TOURISME	593,40 \$
202400727 (I)			2024-05-10	2479	RESTAURANT L'AMIRAL	ACCUEIL GROUPE FRANÇAIS 27	591,85 \$
202400728 (I)			2024-05-10	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURES NUMÉRIQUES N. L	24,91 \$
202400729 (I)			2024-05-10	2573	BUREAUTIQUE INTER-RIVES	CONTRAT ENTRETIEN TIMBREUS	320,76 \$
202400730 (I)			2024-05-10	2587	DE LA DURANTAYE, PATRICI	TRANSPORT DU 4 MAI 2024	900,00 \$
202400731 (I)			2024-05-10	2598	LAVAGE HAUTE PRESSION	MLAVAGE DE VITRES SQ (EXTÉRIE	431,16 \$
202400732 (I)			2024-05-10	2705	LES SERRES ROGER LAGAC	SAC DE TERRE (53)	234,90 \$
202400734 (I)			2024-05-10	2774	SANCTUAIRE DE LOUPS LUP	TOUR GUIDÉ 5 MAI 2024	597,57 \$
202400735 (I)			2024-05-10	2849	CONSULTANT EN HABITATIO	HONORAIRES AVRIL 2024	1 860,00 \$
202400736 (I)			2024-05-10	2867	WILLIAM ROMEO	PROMOTION PUB YOUTUBE	1 000,00 \$
202400737 (I)			2024-05-10	2869	GLOBAL 21	FORMATION L. VIDAL FORMATIO	718,59 \$
202400738 (I)			2024-05-10	2870	ÉRIC ST-PIERRE	ANIMATION MUSIQUE ET SONOR	525,00 \$
202400740 (I)			2024-05-14	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT MAI 2024	89,37 \$
202400741 (I)			2024-05-14	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	14 770,16 \$
202400742 (I)			2024-05-14	19	DESJARDINS SÉCURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	1 110,40 \$
202400743 (I)			2024-05-14	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	1 980,01 \$
202400744 (I)			2024-05-14	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	64,74 \$
202400745 (I)			2024-05-14	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	42 753,20 \$
202400746 (I)			2024-05-14	1240	INDUSTRIELLE-ALLIANCE AS	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	316,68 \$
202400747 (I)			2024-05-14	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	5 580,96 \$
202400748 (I)			2024-05-15	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOCATION LOYER GARAGE	1 484,36 \$
202400749 (I)			2024-05-15	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN S0	1 907,44 \$
202400750 (I)			2024-05-17	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	AVIS PUBLIC SÉCURITÉ INCENDI	694,47 \$
202400751 (I)			2024-05-17	59	MUNICIPALITE DE BERTHIER	VENTE POUR TAXES B. LATULIP	6,86 \$
202400752 (I)			2024-05-17	62	VILLE DE MONTMAGNY	ENTENTE INCENDIE ET COTISATI	24 065,84 \$
202400753 (I)			2024-05-17	85	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D	PAIEMENT PERMIS CITOYENS 20	30,00 \$
202400754 (I)			2024-05-17	127	CARREFOUR JEUNESSE-EM	COMMANDITE VITRINE AIDE FIN	750,00 \$
202400755 (I)			2024-05-17	598	CAMPOR ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES AVRIL	540,84 \$
202400756 (I)			2024-05-17	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU	TAPIS ÉD. BÉLANGER	102,19 \$
202400757 (I)			2024-05-17	826	CYTECH CORBIN	REMPACEMENT DES FLUORES	1 034,50 \$
202400758 (I)			2024-05-17	1163	SIMPLE CLIC	PROJET AGRICOLE JARDIN INNIT	4 347,49 \$
202400760 (I)			2024-05-17	1412	KGC INC.	REMPACEMENT BATTERIES DU	139,12 \$
202400761 (I)			2024-05-17	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	54,00 \$
202400762 (I)			2024-05-17	1723	BOUSQUET, AURÉLIE	DÉPLACEMENTS DU 6 AU 9 MAI 2	402,68 \$
202400764 (I)			2024-05-17	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES AVRIL	3 354,05 \$
202400765 (I)			2024-05-17	2129	BUROPRO CITATION INC.	PRIX DU PATRIMOINE	30,04 \$
202400766 (I)			2024-05-17	2587	DE LA DURANTAYE, PATRICI	TRANSPORT 13 MAI 2024	400,00 \$
202400767 (I)			2024-05-17	2774	SANCTUAIRE DE LOUPS LUP	TOUR GUIDÉ 11 MAI 2024	321,93 \$
202400771 (I)			2024-05-21	16	TELUIS QUÉBEC	MOIS COURANT SQ	206,02 \$
202400773 (I)			2024-05-24	24	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE	RÈGLEMENT ÉVACUATION DES	1 794,89 \$
202400774 (I)			2024-05-24	32	CORP. DÉV. ÉCONOMIQUE M	AIDE FIN CAE ACT. IMMIGRANT	1 500,00 \$
202400775 (I)			2024-05-24	46	PUBLICITE PLASTIQUE BLAIS	PRÉSENTOIRES PUBLICITAIRES	78,18 \$

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 5



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

No de résolution
ou annotation

MRC MONTMAGNY

5 juin 2024

Liste des paiements émis (du 2024-05-01 au 2024-05-31)							Détailée par N° chèques
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202400776 (1)			2024-05-24	62	VILLE DE MONTMAGNY	FORMATION POMPIERS V3 2023-	7 404,86 \$
202400777 (1)			2024-05-24	85	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D	SUBV PACTE RURAL STRAT. PR	17 079,40 \$
202400778 (1)			2024-05-24	102	PARC REGIONAL DES APPAL	AIDE FINANCIERE PROJET REG.	45 000,00 \$
202400779 (1)			2024-05-24	114	CHAMBRE DE COMMERCE D	DEJEUNER MINISTRE IMM.	57,48 \$
202400780 (1)			2024-05-24	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	TRANSPORT PROVENCE VERTE	3 481,00 \$
202400781 (1)			2024-05-24	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS DU 14 MAI 2024	126,72 \$
202400782 (1)			2024-05-24	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS DU 6 AU 16 MAI	355,51 \$
202400783 (1)			2024-05-24	826	CYTECH CORBIN	DÉMARAGE REPRODISSEUR	188,06 \$
202400784 (1)			2024-05-24	996	BISTRO LAFONTAINE	REPAS PROVENCE VERTE	157,86 \$
202400785 (1)			2024-05-24	1138	SAMSON, DANIEL	DÉPLACEMENTS DU 15 MAI 2024	71,68 \$
202400786 (1)			2024-05-24	1189	MORNEAU, ÉRIC	DÉPLACEMENTS DU 16 MAI 2024	397,18 \$
202400787 (1)			2024-05-24	1261	CLICHE, RÉJEAN	DÉPLACEMENTS DU 9 MAI 2024	79,36 \$
202400788 (1)			2024-05-24	1312	GAUTHIER, CHARLES	ALLOCATION CELLULAIRE MAI 22	15,00 \$
202400789 (1)			2024-05-24	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS DU 16 MAI 2024	157,69 \$
202400790 (1)			2024-05-24	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS DU 22 AVRIL A	192,64 \$
202400791 (1)			2024-05-24	1723	BOUSQUET, AURÉLIE	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 17 MA	63,44 \$
202400792 (1)			2024-05-24	1756	STEM TI	ACCES PLATEFORME VILLE MON	1 465,01 \$
202400793 (1)			2024-05-24	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	FOURNITURES JARDINS / M LAG	1,31 \$
202400794 (1)			2024-05-24	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS DU 13 AU 17 MA	292,04 \$
202400795 (1)			2024-05-24	2007	LEVESQUE, FRANCE	DÉPLACEMENTS DU 6 AU 7 MAI 2	213,77 \$
202400796 (1)			2024-05-24	2018	BASE 132	PRIX DU PATRIMOINE	26,44 \$
202400797 (1)			2024-05-24	2049	VORMS, THIERRY	DÉPLACEMENTS DU 14 AU 16 MA	225,64 \$
202400798 (1)			2024-05-24	2084	VITALITE ECONOMIQUE	BANDEAU PUBLICITAIRE 3 E LIE	1 040,52 \$
202400799 (1)			2024-05-24	2129	BUROPRO CITATION INC.	PAPIER HYGIENIQUE ET STYLOS	234,51 \$
202400800 (1)			2024-05-24	2163	VIDAL, LOLA	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 17 MA	280,96 \$
202400801 (1)			2024-05-24	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS DU 12 AU 18 MA	217,10 \$
202400802 (1)			2024-05-24	2708	ISABELLE NORMAND	DÉPLACEMENTS DU 8 MAI 2024	52,48 \$
202400803 (1)			2024-05-24	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS DU 06 AU 18 MA	151,68 \$
202400804 (1)			2024-05-24	2772	MORNEAU, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS DU 17 MAI 2024	5,00 \$
202400805 (1)			2024-05-24	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS DU 6 AU 15 MAI	270,57 \$
202400806 (1)			2024-05-24	2848	EL HAYEK, TANIOS	DÉPLACEMENTS DU 07 AU 09 MA	212,71 \$
202400807 (1)			2024-05-24	2854	JESSY GUÉNARD	DÉPLACEMENTS DU 23 AVRIL AU	178,88 \$
202400808 (1)			2024-05-24	2864	ÉTIENNE FOURNIER	DÉPLACEMENTS DU 17 AVRIL AU	204,40 \$
202400809 (1)			2024-05-24	2874	LÉA TÉROSSET	REPAS ACTION JEUNESSE	95,43 \$
202400810 (1)			2024-05-28	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	10 163,87 \$
202400811 (1)			2024-05-28	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	729,24 \$
202400812 (1)			2024-05-28	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	1 529,83 \$
202400813 (1)			2024-05-28	27	COMM. ADM. DE RÉGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	339,94 \$
202400814 (1)			2024-05-28	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	30 267,87 \$
202400815 (1)			2024-05-28	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	4 011,68 \$
202400816 (1)			2024-05-27	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT	623,40 \$
202400817 (1)			2024-05-27	111	TELUS Mobile	CLÉ INTERNET ÉVALUATION	81,68 \$
202400818 (1)			2024-05-22	111	TELUS Mobile	CLÉ INTERNET ÉVALUATION	81,68 \$

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 5

MRC MONTMAGNY

5 juin 2024

Liste des paiements émis (du 2024-05-01 au 2024-05-31)							Détailée par N° chèques
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202400819 (1)			2024-05-24	16	TELUS QUEBEC	INTERNET TOURISME	225,68 \$
202400820 (1)			2024-05-15	111	TELUS Mobile	MOIS COURANT TOURISME (avec	362,39 \$
202400839 (1)			2024-05-31	386	HYDRO QUEBEC	MOIS COURANT ED. BELANGER	5 750,74 \$
202400840 (1)			2024-05-31	386	HYDRO QUEBEC	MOIS COURANT SO MAI 2024	2 025,56 \$
202400824 (1)	11072		2024-05-02	12	FONDS DE L'INFOR. SUR LE	MUTATION MARS 2024	265,00 \$
202400829 (1)	11073		2024-05-02	84	MUN. DE STE-APOLLINE-DE-	SUBV. PACTE RURALE 2E VERS	2 443,20 \$
202400834 (1)	11074		2024-05-02	852	KONE INC.	ENTRETIEN DU 1 AVRIL AU 30 JU	1 057,33 \$
202400835 (1)	11075		2024-05-02	688	MDM PUBLICITE	CADRE EXTERIEUR CHEVRE ET	558,99 \$
202400839 (1)	11076		2024-05-02	1411	ORDRE DES URBANISTES D	AFFICHAGE OFFRE EMPLOI CON	804,83 \$
202400847 (1)	11077		2024-05-02	2494	ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS	MISE EN SERVICE APPAREIL	856,82 \$
202400849 (1)	11078		2024-05-02	2723	PRODUITS NOVACO	SAVON + MICROFIBRE + LAMES	178,70 \$
202400856 (1)	11080		2024-05-02	84	MUN. DE STE-APOLLINE-DE-	SUBV. PACTE RURAL 2E VERSE	1 892,16 \$
202400866 (1)	11081		2024-05-02	2868	SUBV. RENOREGION C03019PRR		12 806,22 \$
202400871 (1)	11082		2024-05-06	84	MUN. DE STE-APOLLINE-DE-	VENTE TXVJ. COURCHENES-AMR	277,92 \$
202400709 (1)	11084		2024-05-10	420	VITRERIE L.C. INC.	POSE ET REMACHINAGE D'UN G	439,20 \$
202400716 (1)	11085		2024-05-10	678	FILIALE 150 BERNATCHEZ M	COURONNE JOUR DU SOUVENIR	75,00 \$
202400721 (1)	11086		2024-05-10	1319	CAFÉ AU COIN DU MONDE	REPAS PROVENCE VERTE	260,75 \$
202400722 (1)	11087		2024-05-10	1399	CHALET ET VILLÉGIATURE	SAFARI DÉCOUVERTE EN OUA	172,46 \$
202400733 (1)	11088		2024-05-10	2730	CMATV	CHRONIQUE GENS DE CHEZ-NO	1 488,93 \$
202400739 (1)	11089		2024-05-10	2871	SUBV. PRR C03019PRR0174		10 479,90 \$
202400759 (1)	11090		2024-05-17	1402	FRANCOTYP-POSTALIA CAN	LOCATION COMPTEUR	91,89 \$
202400763 (1)	11091		2024-05-17	1775	MICROBRASSERIE CÔTE SU	REPAS PROVENCE VERTE	203,96 \$
202400768 (1)	11092		2024-05-17	2873	UPS CANADA	FRAIS DOUANE FABLAB	14,11 \$
202400772 (1)	11093		2024-05-24	12	FONDS DE L'INFOR. SUR LE	MUTATIONS AVRIL 2024	444,00 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000							830 258,92 \$
Total des paiements émis							630 258,92 \$
Total des paiements émis par type de paiement							
Total des chèques							158 181,64 \$
Total des dépôts direct							472 077,28 \$
							630 258,92 \$

Usager: cpmrc15

Page 5 sur 5



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 630 258,92 \$.


Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 6 JUIN 2024

L'état des revenus et dépenses au 6 juin 2024 a été remis aux membres du conseil lors de l'envoi des documents.

8.3 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2023

Compte tenu des problèmes d'accès au logiciel de comptabilité, une demande de prolongation de délai a été convenue avec le vérificateur afin de s'assurer d'avoir eu le temps de bien fermer l'année pour la vérification. La vérification aura lieu au retour de mission de la directrice générale, soit à compter du 15 juillet 2024.

Le vérificateur a convenu d'un délai compte tenu des contraintes de travailler à distance.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.1 QUESTION SUR LES REDEVANCES DES ÉOLIENNES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON ET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

L'argent qui sera remis par la MRC aux municipalités ne sera pas obligatoirement « réservé » à des catégories de projets. Cependant, il est très fortement recommandé aux municipalités d'utiliser les sommes pour faire du développement et non pour payer des dépenses d'entretien.

10. VARIA OUVERT

Aucun point.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-06-29

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20 h 24.


Gilles Giroux, préfet suppléant


Nancy Labrecque, dir. gén.
et greffière-très.

ADOPTÉ